

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2031

1^{er} août 2014

SOMMAIRE

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.	97481	O.K. Tours	97451
Cap investissement S.A.	97452	Old Mutual Global Portfolios	97448
Helping Austria S.C.Sp.	97487	Old Mutual Global Portfolios	97447
Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.	97462	Oriflame Cosmetics Global S.A.	97445
Meighorn II Delémont S.à r.l.	97444	Oriflame Cosmetics Global S.A.	97454
Meighorn II Schattdorf S.à r.l.	97442	Ottensen S.à r.l.	97444
Meighorn Montreux, Sàrl	97443	Otto Finance Luxembourg A.G.	97451
Meighorn Nation Holding S.à r.l.	97445	Ott Properties S.A.	97488
Meighorn Nation S.à r.l.	97446	PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l. ...	97446
Meighorn Rosemont Holding S.à r.l. ...	97447	PEH Sicav	97447
Meighorn Rosemont S.à r.l.	97448	Peterson Ampersand General Partner S.à r.l.	97448
Meighorn Zug Holding S.à r.l.	97449	Pictet & Cie (Europe) S.A.	97450
Meighorn Zug S.à r.l.	97450	Piero S.A.	97449
Menatlas Lux S.à r.l.	97450	Pieter Immo S.A.	97451
Milfix Real Estate Services	97473	Rock Ridge RE 22	97488
Mobisto S.à r.l.	97477	RT&L Luxembourg S.A.	97442
NG Luxembourg S.A.	97442	S.E.C. Finance S.A.	97443
Northern Coast S.A.	97443	S.E.C. Luxembourg S.A.	97446
Northern Coast S.A.	97449	Sol Mate AG	97451
Nurtab S.A.	97449	Sushi House SA	97444
N-Vest Fund	97483	Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF	97445
OCÉAL DOHÉEM SERVICES	97484	VB Investissements S.A.	97452
OFS Development S.à r.l.	97484	Why Not S.A., SPF	97480

Meigerhorn II Schattdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.716.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076397/23.

(140089722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 May 2014.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014076429/14.

(140090047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

RT&L Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 170.253.

Décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai, 2014

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Suite à la démission avec effet immédiat de Mme Johanna van Oort en sa qualité d'administrateur et de M. Marcel Stephany en sa qualité de commissaire aux comptes, ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31.12.2016:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, RCS Luxembourg B42889, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014076501/17.

(140089739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**Capital social: EUR 232.501.000,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 mai 2014

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2014, il a été résolu ce qui suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Lars Nilsson, demeurant au Vattugatan 15, S-111 52 Stockholm, Suède, comme administrateurs au conseil d'administration de la société à compter du 1 mai 2014;

- D'élire Madame Allison Kirkby née le 14/07/67 à Kilwinning, Royaume Uni, demeurant au Eastmansvägen 8b, 113 61 Stockholm, Suède, comme administrateur au conseil d'administration de la société à compter du 1 mai 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Francesco D'Angelo.

Référence de publication: 2014076504/17.

(140089661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meigerhorn Montreux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 20.625,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 126.968.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076398/23.

(140089721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2014

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Mademoiselle Céline JULIEN, administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Mademoiselle Céline JULIEN, démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076430/14.

(140089583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meigerhorn II Delémont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.098.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076376/23.

(140089724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Ottensen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.567.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.299.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014076439/14.

(140089681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Sushi House SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 13 mai 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame BUZON Caroline résidant 41, rue du Village - L-6140 Junglinster aux fonctions de déléguée à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce délégué par le conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUSHI SHOP LUXEMBOURG SARL / Monsieur GUBERT Cédric / Monsieur MARCIANO Grégory /
Monsieur QUONIAM DE SCHOMPRE Adrien

Représenté par Monsieur MARCIANO Grégory / - / - / -

Administrateur / Administrateur / Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2014076554/17.

(140090111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

**Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.056.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 20 mai 2014:

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014076555/17.

(140090083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meighorn Nation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.130.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076399/23.

(140089719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 176.162.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014076446/14.

(140089394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 89.428.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Mai 2014.

PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager B

Référence de publication: 2014076462/14.

(140090058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meighorn Nation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.256,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.129.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076400/23.

(140089720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.134.495.200,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 84.649.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 mai 2014

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 mai 2014, il a été résolu ce qui suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Lars Nilsson, demeurant au Vattugatan 15, S-111 52 Stockholm, Suède, comme administrateurs au conseil d'administration de la société à compter du 1^{er} mai 2014;
- D'élire Madame Allison Kirkby née le 14/07/67 à Kilwinning, Royaume Uni, demeurant au Eastmansvägen 8b, 113 61 Stockholm, Suède, comme administrateur au conseil d'administration de la société à compter du 1^{er} mai 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Francesco D'Angelo.

Référence de publication: 2014076505/17.

(140089660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meigerhorn Rosemont Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.521.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076401/23.

(140089717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Old Mutual Global Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.765.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour OLD MUTUAL GLOBAL PORTFOLIOS

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014076436/13.

(140089883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 20. November 2013 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L- 6776 Grevenmacher, abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société cooperative als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. August 2013 - 31. Juli 2014.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung erneuert einstimmig das Mandat nachstehender Verwaltungsratsmitglieder für ein Jahr:

1. Martin STÜRNER, geschäftsansässig in Adenauerallee 2, D-61440 Oberursel
2. Thomas AMEND, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
3. Roman MERTES, geschäftsansässig in Valdenaire-Ring 75, D-54329 Konz-Roscheid
Luxemburg, den 20. November 2013.

Référence de publication: 2014076465/18.

(140089693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meighorn Rosemont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.522.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076402/23.

(140089718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Old Mutual Global Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.765.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

Monsieur Guillermo Davies, domicilié au 010/011/012b, Zonamerica, Ruta 8km 17.500, Edif. Beta 3, 91600, Montevideo, Uruguay;

Monsieur Agustin Queirolo, domicilié au 17500, Zonamerica-Ruta 8km, Beta 3, 91600, Montevideo, Uruguay;

Monsieur José Moreira, domicilié au 7a, Rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg;

2. de réélire Deloitte Audit, domicilié au 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour OLD MUTUAL GLOBAL PORTFOLIOS

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014076437/22.

(140089911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Peterson Ampersand General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076452/9.

(140090088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meigerhorn Zug Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.549.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076403/23.

(140090176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Nurtab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 26, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour compte de Nurtab S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014076433/12.

(140089827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Northern Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076431/10.

(140089593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Piero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076475/9.

(140089921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Meigerhorn Zug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.550.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 4 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076404/23.

(140090177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour Pictet & Cie (Europe) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Directeur Adjoint / Sous-directeur

Référence de publication: 2014076457/13.

(140089726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Menatlas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.953.

—
By resolution of the shareholders of the Company dated 8th January 2014:

The resignation of Mr Ely Michel Ruimy and Mr Adrian Braimer-Jones has been acknowledged.

It has been resolved to appoint ENSOF Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Registry under number B184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution des associés de la Société en date du 8 janvier 2014:

Il a été constaté la démission de Mr Ely Michel Ruimy et Mr Adrian Braimer-Jones

Il a été résolu de nommer ENSOF Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg),

enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 12 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014076405/23.

(140090095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Sol Mate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.337.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076515/9.

(140089622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pieter Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076477/9.

(140089923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 23. Mai 2014

Die Herren Fernand Reuter und Roger Molitor werden als Verwaltungsratsmitglieder abberufen und die Herren Jean-Louis Schiltz, geboren am 14. August 1984 in Luxembourg, berufsansässig in 2, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, und Alexis Kamarowsky, geboren am 10. April 1947 in Strang jetz Bad Rothenfelde, Deutschland, berufsansässig in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt. Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2017 abgehalten wird.

Das Mandat von Herr Frank Wagener, geboren am 15. November 1952 in Luxembourg, berufsansässig in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg wird hiermit bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2017 verlängert.

KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 149133), wird zum Abschlussprüfer (réviseur d'entreprise) des zum 28.02.2015 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxemburg, den 26. Mai 2014.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2014076448/21.

(140089967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

O.K. Tours, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 12.814.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014076434/10.

(140089727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

**Cap investissement S.A., Société Anonyme,
(anc. VB Investissements S.A.).**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activités Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 142.713.

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour de mai..

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VB INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand Duché du luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 21 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2779 du 18 novembre 2008 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142713 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 12.00 heures et est présidée par Jean-Marc ASSA, avocat, demeurant à L-1924 Luxembourg, 19, rue Emile Lavandier, qui a désigné comme secrétaire Katy Rodrigues, assistante, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement de dénomination sociale de VB investissements S.A. en Cap Investissement S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri à L-4385 EHLERANGE, Zone d'Activité Régionale et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Elargissement de l'objet social aux activités de conseil économique et modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et de manière générale toute activité se rapportant à des activités de conseil économique. La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4. Démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET et de SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER SA en leur qualité d'administrateur et de Monsieur Bernard RICCOBONO de sa fonction d'administrateur-délégué;

5. Augmentation du nombre des administrateurs pour le porter à 4 et nomination des administrateurs suivants: Maître Jean-Marc ASSA, Monsieur Jonathan BEGGIATO et Monsieur Thomas RICCOBONO.

6. Renouvellement des mandats pour 6 ans de Monsieur Bernard RICCOBONO en sa qualité d'administrateur et de Read SARL en sa qualité de commissaire aux comptes.

7. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(iii) Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibéré sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée général des actionnaires a, à chaque voix à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de VB Investissements S.A. en Cap Investissement S.A. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "CAP Investissement S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri à L-4385 EHLERANGE, Zone d'Activité Régionale.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 4. Premier alinéa. «Le siège social est établi dans la commune de Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élargir l'objet social aux activités de conseil économique.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet le conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et de manière générale toute activité se rapportant à des activités de conseil économique. La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'acter et accepter la démission de Monsieur Jean Bernard ZEIMET ET de SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER SA en leur qualité d'administrateur de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à 4 (quatre) et de nommer pour une période de 6 ans les personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société:

Maitre Jean-Marc ASSA, né le 28 mars 1974 à Paris (France), Avocat, demeurant à L-1924 Luxembourg, 19 rue Emile Lavandier;

Monsieur Jonathan BEGGIATO, né le 19 juin 1975 à Villerupt (France), Directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17 avenue Guillaume;

Monsieur Thomas RICCOBONO, né le 10/05/1987 à Saint-Raphaël (France), consultant en investissement et en management, demeurant à L-2336 Luxembourg, 17 Montée Pilate.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de la Société pour une nouvelle période de pour 6 ans de:

Monsieur Bernard RICCOBONO, né le 13 juillet 1951 à Draguignan (France), Dirigeant de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-Sur-Seine, 8, Square Chanton.

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Bernard RICCOBONO de sa fonction d'administrateur-délégué.

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de commissaire de la Société pour une nouvelle période de pour 6 ans de:

Read SARL, société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B 450 83 avec siège social est situé à L-1724 Luxembourg, 3a Boulevard Prince Henry.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille trois-cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute nouvelle activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12.30 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J-M. ASSA, K. RODRIGUES, J. BEGGIATO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2014. Relation: DIE/2013/5896. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075940/128.

(140089199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 176.162.

In the year two thousand and fourteen on the nineteenth day of May at 01:30 p.m. Central European Time ("CET"), Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176.162 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received from the undersigned notary, on 19 March 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 177 of 2 April 2013, amended by a deed received by the undersigned notary, on 21 May 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1716 of 17 July 2013.

The General Meeting was presided by Mr. Pontus ANDREASSON, Senior Director Advisory Counsel, residing professionally at Kungstensgatan 3, 114 25 Stockholm, Sweden (the "Chairman").

The Chairman first proceeded with the constitution of the bureau of the General Meeting (the "Bureau"):

- Mr. Yann PAYEN, attorney-at-law, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was proposed to serve as secretary of the General Meeting (the "Secretary");

- Mrs. Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was proposed to serve as ballot-judge of the General Meeting (the "Ballot-Judge").

The Bureau having thus been duly constituted in accordance with the relevant provisions of all applicable laws and of the consolidated articles of association of the Company (the "Articles of Association") drew up the attendance list of the General Meeting (the "Attendance List"), which, after having been signed in varietur by the members of the Bureau, the proxy holder representing the Company's sole shareholder (the "Sole Shareholder") and the undersigned notary will remain attached together with the proxy to the present minutes to be filed with the registration authorities.

The Chairman then declared and requested the notary to state that:

I. The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and paid for by the Sole Shareholder.

II. According to the Attendance List, the Sole Shareholder is validly represented at the General Meeting so that the latter can validly deliberate and decide on all items of the below agenda (the "Agenda").

III. The Agenda of the General Meeting is the following:

1. Acknowledgment and consideration of the all assets and liabilities contribution (apport d'universalité) proposed to take place - in accordance with article 308bis-4 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Luxembourg Company Law") - between Oriflame Cosmetics S.A. ("OCSA"), acting as contributing company, and the Company, acting as beneficiary company (the "Universal Contribution") whereby OCSA will contribute to the Company all of the assets and liabilities attached to its patrimony (patrimoine) under the procedure provided in articles 285 to 308 (at the exclusion of article 303) of the Luxembourg Company Law, in consideration for the subscription of 3,000,000 (three million) ordinary shares of the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) with a contribution premium amounting to EUR 298,161,420 (two hundred ninety eight million one hundred sixty one thousand four hundred twenty Euro);

2. Acknowledgement of the deposit at the registered office of the Company of all relevant documents required to be deposited according to article 295 of the Luxembourg Company Law;

3. Acknowledgment, examination and approval of the common report prepared by the respective boards of directors of the Company and OCSA (the "Boards of Directors Report") in accordance with article 293 of the Luxembourg Company Law explaining and justifying (inter alia) the legal and economic grounds of the proposed Universal Contribution;

4. Acknowledgment, examination and approval of the two reports issued by KPMG Luxembourg S.à r.l. - acting as special auditor for the purposes of articles 26-1 and 294 of the Luxembourg Company Law - in relation to the Universal Contribution (the "Special Audit Reports");

5. Acknowledgment, examination and approval of the common draft terms of the Universal Contribution (including any appendix attached to it) (the "Draft Terms") drawn-up in accordance with the relevant provisions of article 289 of the Luxembourg Company Law and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on or around 18 April 2014;

6. Subsequent approval of the Universal Contribution under the terms and conditions set forth in the Draft Terms and determination of the legal and economic effective dates of the Universal Contribution;

7. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000 (three million Euro) (the "Capital Increase") as consideration for the Universal Contribution, so as to bring it from its current amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) to EUR 3,031,000 (three million thirty one thousand Euro) by the issue of 3,000,000 (three million) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and bearing the same rights and obligations than the existing shares and to be subscribed by OCSA, together with the payment of a contribution premium amounting to EUR 298,161,420 (two hundred ninety eight million one hundred sixty one thousand four hundred twenty Euro);

8. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles of Association to reflect resolution 7. above;

9. Ratification of any action performed so far by each of the directors of the Company, acting individually or conjointly, in furtherance and in relation to the Universal Contribution;

10. Authorization to any one director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to do whatever is necessary, useful or desirable in his sole opinion to implement the resolutions to be adopted on the basis of the present agenda and/or which may be required for the purpose of making the Universal Contribution and/or the Capital Increase fully effective vis-à-vis any and third parties in any concerned jurisdictions (including but not limited to amend the shareholder register of the Company to reflect the Capital Increase); and

11. Any other business.

IV. The respective boards of directors of the Company and OCSA have considered to implement the Universal Contribution whereby OCSA would contribute, without being dissolved or liquidated, all of all the assets and liabilities of its patrimony (patrimoine) (as further described in Section 2 of the Draft Terms) to the Company - to the exclusion of certain rights and obligations (an exhaustive list of which being provided in Section 2 of the Draft Terms) pursuant to article 308bis-4 of the Luxembourg Company Law and with express election for the division regime provided for under article 285 to 308 of the Luxembourg Company Law (at the exclusion of article 303).

V. All the relevant provisions of the Luxembourg Company Law in relation to the contemplated Universal Contribution have been respected:

1. The Draft Terms prepared and approved on 14 April 2014 by the respective boards of directors of the Company and OCSA have been duly deposited at the registered office of the Company on 14 April 2014 and published on the website of OCSA on the same date, have been also duly filed with the Luxembourg trade and companies register on 14 April 2014 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 993 on 18 April 2014, i.e. more than one month before the date of the present Meeting convened to decide on the Draft Terms.

2. The boards of directors of each of the Company and OCSA have drawn up, in accordance with article 293 of the Luxembourg Company Law, the Boards of Directors Report which has been addressed to OCSA and the Company' shareholders in order to (inter alia) provide them with further explanation regarding the Universal Contribution and to set out its legal and economic grounds, including the valuation of the assets and liabilities to be contributed by OCSA to the Company, the terms of delivery of the Company's shares to OCSA and any special valuation difficulties (as the case may be) which may have arisen. Such Boards of Directors Report has been made available for inspection of OCSA at the registered office of the Company since 18 April 2014, i.e. at least one month before the date of the General Meeting.

3. The respective boards of directors of each of the Company and OCSA have appointed KPMG Luxembourg S.à r.l. as special auditor - for the purposes of article 294 and 26-1 of the Luxembourg Company Law - in order to draw up the Special Audit Reports focusing on (i) the valuation method used for the valuation of the assets and liabilities of OCSA to be contributed to the Company (the "Contribution") and of the Company' shares to be issued in consideration thereof, and (ii) the valuation of the assets and liabilities to be contributed, for the specific purpose of article 26-1 of the Luxembourg Company Law.

The conclusions of the Special Audit Reports issued for the purpose of article 294 of the Luxembourg Company Law read as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- the valuation method adopted for the determination of the Contribution's value is not appropriate in the circumstances; and
- the value of the Contribution as described in the Draft Terms is not relevant and reasonable".

In addition, the conclusions of the Special Audit Report issued for the specific purpose of article 26-1 of the Luxembourg Company Law read as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the 3,000,000 shares to be issued by the Beneficiary Company [i.e. the Company], together with the amount of the contribution premium (i.e. EUR 298,161,420, as consideration hereof".

4. The Sole Shareholder has been entitled to inspect, at the registered office of the Company, at least one month before the date of the General Meeting, the following documents required under article 295 of the Luxembourg Company Law:

- the Draft Terms,
- the audited annual accounts and related management reports of OCSA for the financial years 2010, 2011 and 2012,
- OCSA's audited annual accounts as of 31 December 2013 (the "Annual Accounts"),
- the Boards of Directors Report, and
- the Special Audit Reports drawn up by KPMG Luxembourg S.à r.l.

VI. Copy of the Special Auditor Reports, after having been signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, having considered the above Chairman's statements together with the items of the Agenda, adopted the following resolutions in the best interest of the Company:

First resolution

Having carefully acknowledged, considered and approved (as the case may be) the Boards of Directors Report, the Special Audit Reports together with any and all documents made available to the Sole Shareholder at the registered office of the Company in accordance with article 295 of the Luxembourg Company Law, the Sole Shareholder resolved to approve the Draft Terms and, subsequently, the Universal Contribution whereby OCSA as contributor contributes all the assets and liabilities attached to its patrimony (patrimoine) to the Company in consideration for the issue of 3,000,000 (three million) ordinary shares of the Company, each having a nominal value EUR 1 (one Euro) with a contribution premium amounting to EUR 298,161,420 (two hundred ninety eight million one hundred sixty one thousand four hundred twenty Euro).

The Sole Shareholder further resolved to set the effective date of the Universal Contribution, from a legal, accounting and tax perspective, at 19 May 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder subsequently resolved to proceed to the Capital Increase as consideration for the Universal Contribution, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) to EUR 3,031,000 (three million thirty one thousand Euro) by the issue of 3,000,000 (three million) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Shares") and bearing the same rights and obligations than the existing shares of the Company, subject to the payment of a contribution premium amounting EUR 298,161,420 (two hundred ninety eight million one hundred sixty one thousand four hundred twenty Euro) (the "Contribution Premium").

Subscription and payment of the shares

Thereupon intervened the Sole Shareholder, here represented by Mr. Pontus ANDREASSON, prenamed, by virtue of a proxy given on private seal on May 19, 2014 who declared, in the name and on behalf of the Sole Shareholder:

- i. to subscribe to the Shares; and
- ii. to make payment in full for the Shares and the Contribution Premium by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities attached to its patrimony (patrimoine), (the "Assets and Liabilities") existing at the date of the present Universal Contribution and as further described in the Draft Terms and the Boards of Directors Report (i.e. the Contribution).

Such Contribution in the amount of EUR 301,161,420 (three hundred one million one hundred sixty one thousand four hundred twenty Euro) is to be made according to the book value of the Assets and Liabilities and shall be allocated as follows:

- i. EUR 3,000,000 (three million Euro) shall be allocated to the nominal capital account of the Company; and
- ii. EUR 298,161,420 (two hundred ninety eight million one hundred sixty one thousand four hundred twenty Euro) shall be allocated to the contribution premium account of the Company.

The net value of the Contribution has been examined by KPMG Luxembourg S.à r.l., prenamed, as per the Special Auditor Reports.

The conclusions of the Special Audit Reports issued for the purpose of article 294 of the Luxembourg Company Law read as follows:

“Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- the valuation method adopted for the determination of the Contribution’s value is not appropriate in the circumstances; and

- the value of the Contribution as described in the Draft Terms is not relevant and reasonable”.

In addition, the conclusions of the Special Audit Reports issued for the specific purpose of article 26-1 of the Luxembourg Company Law read as follows:

“Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the 3,000,000 shares to be issued by the Beneficiary Company [i.e. the Company], together with the amount of the contribution premium (i.e. EUR 298,161,420), as consideration hereof”.

Evidence of the contribution existence

Appropriate proof of the existence, ownership and value of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary who has been provided with a copy of the Draft Terms along with a copy of any other relevant documentation.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, acting in its capacity as contributor under the Universal Contribution, furthermore declared that:

- i. it is the sole owner of the Assets and Liabilities which may be assigned to the Company according to the procedure set forth under article 308bis-4 of the Luxembourg Company Law;
- ii. the contribution of the Assets and Liabilities is legally effective as of the date of the present deed with accounting and tax effect as of such date; and
- iii. all necessary formalities to transfer and/or assign the legal ownership of the Assets and Liabilities to the Company have been or will be carried out.

Evidence of the transfer of the legal ownership of the Assets and Liabilities to the Company has been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and statements, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1. of the Articles of Association, so as to read as follows:

“The issued and subscribed share capital of the Company is set at three million thirty one thousand Euro (EUR 3,031,000), represented by three million thirty one thousand (3,031,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each (hereinafter the "Shares").”

No further amendment shall be done to this article.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to ratify any action performed by the directors of the Company in furtherance and in relation to the Universal Contribution and to authorize any one director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to do whatever is necessary, useful or desirable in his sole opinion to implement the present resolutions and/or which may be required for the purpose of making the Universal Contribution and/or the Capital Increase fully effective vis-à-vis any and third parties in any concerned jurisdictions (including but not limited to amend the shareholder register of the Company to reflect the Capital Increase).

Notary declaration

The undersigned notary certified - for the purpose of article 300 (2) of the Luxembourg Company Law - having verified the existence and the validity of the Draft Terms as well as the fulfilment of any relevant actions and formalities the Company was required to carry out to implement the Universal Contribution.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately six thousand Euro (6,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the same appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said parties signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mai à 13.30 heures (heure de Luxembourg);

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de la société de la société ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.162 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177 du 2 avril 2013, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu du notaire soussigné du 21 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716 du 17 juillet 2013.

L'Assemblée Générale a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pontus ANDREASSON, conseiller senior aux affaires légales, demeurant professionnellement au Kungstengsgatan 3, 114 25 Stockholm, Suède (le «Président»).

Le Président a procédé en premier lieu à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»):

- Monsieur Yann PAYEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été désigné comme secrétaire de l'Assemblée Générale (le «Secrétaire»);

- Madame Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été désignée comme scrutateur de l'Assemblée Générale (le «Scrutateur»).

Le Bureau ayant ainsi été dûment constitué en conformité avec les dispositions de la législation luxembourgeoise et les statuts coordonnés de la Société (les «Statuts») a établi la liste de présence de l'Assemblée Générale (la «Liste de Présence»), qui après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau, le mandataire représentant l'actionnaire unique de la Société («l'Actionnaire Unique») et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, intégralement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique.

II. Conformément à la Liste de Présence, l'Actionnaire Unique était valablement représenté à l'Assemblée Générale laquelle pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour («l'Ordre du Jour»).

III. L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

1. Constat et examen du projet d'apport d'universalité devant avoir lieu - en conformité avec l'article 308bis-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi luxembourgeoise sur les Sociétés») - entre Oriflame Cosmetics S.A. («OCSA»), agissant en tant qu'apporteur et la Société, agissant en tant que bénéficiaire («l'Apport d'Universalité») et en vertu duquel OCSA transférera l'intégralité des actifs et passifs de son patrimoine à la Société, selon la procédure prévue aux articles 285 à 308 (à l'exclusion de l'article 303) de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés et en contrepartie de la souscription de 3.000.000 (trois millions) d'actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'apport d'un montant de 298.161.420 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent vingt Euro);

2. Constat du dépôt au siège social de la Société, respectivement de la preuve de publication sur le site internet de la Société et de tous les documents devant être déposés/mis à disposition conformément à l'article 295 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés;

3. Constat, examen et approbation du rapport commun établi par les conseils d'administration respectifs de la Société et d'OCSA (le «Rapport des Conseils d'Administration») conformément à l'article 293 de la Loi luxembourgeoise sur les

Sociétés expliquant et justifiant (inter alia) d'un point de vue juridique et économique les fondements de l'Apport d'Universalité envisagé;

4. Constat, examen et approbation des deux rapports émis par KPMG Luxembourg S.à r.l. - agissant comme réviseur d'entreprises agréé ad hoc aux fins des articles 294 et 26-1 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés - en rapport avec l'Apport d'Universalité (les «Rapports ad hoc du Réviseur»);

5. Constat, examen et approbation du projet commun d'Apport d'Universalité (en ce incluses toutes les annexes dudit projet) (le «Projet Commun») établi conformément aux dispositions applicables de l'article 289 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le ou aux alentours du 18 avril 2014;

6. Approbation consécutive de l'Apport d'Universalité selon les termes et conditions stipulés dans le Projet Commun et fixation, d'un point de vue juridique et économique, de la date d'effectivité de l'Apport d'Universalité;

7. Approbation de l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euro) («l'Augmentation de Capital») en contrepartie de l'Apport d'Universalité, pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euro) à 3.031.000 EUR (trois millions trente et un mille Euro) par l'émission de 3.000.000 (trois millions) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, conférant et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et devant être souscrites par OCSA ensemble avec le paiement d'une prime d'apport d'un montant de 298.161.420 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent vingt Euro);

8. Modification consécutive de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution 7 ci-dessus;

9. Ratification de toutes les mesures prises et actions réalisées jusqu'à présent par chacun des administrateurs de la Société, agissant individuellement ou conjointement, dans le cadre et pour les besoins de l'Apport d'Universalité;

10. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société, agissant individuellement et par sa signature unique, au nom et pour le compte de la Société, de faire tout ce qui sera nécessaire, utile ou souhaitable selon son seul jugement, à la mise en oeuvre des résolutions adoptées sur la base du présent ordre du jour et/ou tout ce qui pourrait être nécessaire pour rendre l'Apport d'Universalité et/ou l'Augmentation de Capital pleinement effectif vis-à-vis de tout tiers dans quelque juridiction que ce soit (en ce inclus de manière non limitative la mise à jour du registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital); et

11. Divers.

IV. Les conseils d'administration respectifs de la Société et d'OCSA ayant analysé la mise en oeuvre de l'Apport d'Universalité en vertu duquel OCSA contribuerait, sans être dissout ni liquidée, l'intégralité des actifs et passifs de son patrimoine (tels que plus amplement décrits dans la Section 2 du Projet Commun) à la Société - à l'exclusion de certains droits et obligations (dont une liste exhaustive figure dans le Projet Commun) conformément à l'article 308bis-4 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés et avec soumission expresse de l'opération au régime des scissions tel que prévu aux articles 285 à 308 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés (à l'exclusion de l'article 303).

V. Toutes les dispositions applicables de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés en relation avec l'Apport d'Universalité envisagé ont été respectées:

1. Le Projet Commun établi et adopté en date du 14 avril 2014 par les conseils d'administration respectifs de la Société et d'OCSA a été dûment déposé au siège social de la Société en date du 14 avril 2014 et publiée sur le site internet d'OCSA cette même date, également déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 avril 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 993 du 18 avril 2014, i.e. plus d'un mois avant la date de la présente Assemblée Générale convoquée afin de décider sur le Projet Commun.

2. Les conseils d'administration de la Société et d'OCSA ont chacun établi, conformément à l'article 293 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés, le Rapport des Conseils d'Administration qui a été adressé à OCSA et à l'Actionnaire Unique afin de (inter alia) leur fournir une explication supplémentaire sur l'Apport d'Universalité et d'établir les fondements juridiques et économiques, en ce incluse l'évaluation des actifs et passifs devant être apportés par OCSA à la Société, les conditions de remise des actions de la Société à OCSA et toute difficulté d'évaluation spécifique qui pourrait être survenue. Un tel Rapport des Conseils d'Administration a été mis à disposition d'OCSA pour inspection au siège social de la Société à partir du 18 avril 2014, i.e. au plus tard un mois avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale.

3. Les conseils d'administration respectifs de la Société et d'OCSA ont chacun nommé KPMG Luxembourg S.à r.l. comme réviseur d'entreprises agréé ad hoc - conformément à l'article 294 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés - afin d'établir les Rapports ad hoc du Réviseur axé sur (i) la méthode d'évaluation utilisée pour l'évaluation des actifs et passifs d'OCSA qui seront apportés à la Société («l'Apport») et des actions de la Société à émettre en contrepartie et (ii) l'évaluation des actifs et passifs à apporter pour les besoins de l'article 26-1 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés.

Les conclusions des Rapports ad hoc du Réviseur établis pour les besoins de l'article 294 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés se lisent comme suit:

«Sur base du travail effectué, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- la méthode d'évaluation adoptée pour déterminer la valeur de l'Apport n'est pas appropriée au regard des circonstances; et

- la valeur de l'Apport tel que mentionnée dans le Projet d'Apport d'Universalité n'est pas correcte ni raisonnable».

Par ailleurs, les conclusions du Rapport ad hoc du Réviseur établis pour les besoins spécifiques de l'article 26-1 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés se lisent comme suit:

«Sur base du travail effectué, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 3,000,000 actions devant être émises par la Société Bénéficiaire [i.e. la Société] auxquelles d'ajoute une prime d'apport d'un montant de 298,161,420 EUR.»

4. Conformément à l'article 295 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés, l'Actionnaire Unique a pu prendre connaissance, au siège social de la Société et au moins un mois avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale, des documents suivants:

- le Projet Commun,
- les comptes annuels audités et rapports de gestion y relatifs d'OCSA des exercices sociaux 2010, 2011 et 2012,
- les comptes annuels audités d'OCSA arrêtés au 31 décembre 2013,
- le Rapport des Conseils d'Administration,
- les Rapports ad hoc du Réviseur établi par KPMG Luxembourg S.à r.l.

VI. Copie des Rapports ad hoc du Réviseur, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, après avoir pris en considération les déclarations du Président ainsi que les points de l'Ordre du Jour, a adopté, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance, examiné et approuvé (le cas échéant) le Rapport des Conseils d'Administration, les Rapports ad hoc du Réviseur ainsi que tous les documents mis à disposition de l'Actionnaire Unique au siège social de la Société conformément à l'article 295 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés, l'Actionnaire Unique a décidé d'approuver le Projet Commun et, en conséquence, l'Apport d'Universalité en vertu duquel OCSA, agissant comme société apporteuse, apporte l'ensemble des actifs et passifs de son patrimoine à la Société en contrepartie de l'émission de 3.000.000 (trois millions) d'actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominal d'1 EUR (un Euro) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'apport d'un montant de 298.161.420 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent vingt Euro).

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de fixer la date effective de l'Apport d'Universalité, d'un point de vu juridique, comptable et fiscal au 19 mai 2014.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de procéder à l'Augmentation de Capital en contrepartie de l'Apport d'Universalité, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euro) à 3.031.000 EUR (trois millions trente et un mille Euro) par l'émission de 3.000.000 (trois millions) d'actions ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions») et conférant et portant chacune les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant le paiement d'une prime d'apport d'un montant de 298.161.420 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent vingt Euro) (la «Prime d'Apport»).

Souscription et libération des nouvelles actions

A alors comparu l'Actionnaire Unique, représenté par Monsieur Pontus ANDREASSON, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 19 mai 2014, la partie comparante a déclaré au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique:

- i. souscrire aux Actions;
- ii. s'acquitter du paiement de la totalité des Nouvelles Actions et de la Prime d'Apport en contrepartie d'un apport en nature de l'intégralité des actifs et passifs de son patrimoine (les «Actifs et Passifs») existant à la date du présent Apport d'Universalité et comme décrit dans le Projet Commun et le Rapport des Conseils d'Administration (i.e. l'Apport).

Cet Apport d'un montant de 301.161.420 EUR (trois cent un millions cent soixante et un mille quatre cent vingt Euro) est réalisé en considération de la valeur comptable des Actifs et Passifs et est alloué comme suit:

- i. 3.000.000 EUR (trois millions Euro) sont alloués au capital social de la Société; et
- ii. 298.161.420 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent vingt Euro) seront alloués au compte spécial de la Prime d'Apport de la Société.

La valeur nette de l'Apport a fait l'objet d'un examen par KPMG Luxembourg S.à r.l., pré-qualifiée, dans les Rapports ad hoc du Réviseur.

Les conclusions des Rapports ad hoc du Réviseur établis pour les besoins de l'article 294 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés se lisent comme suit:

«Sur base du travail effectué, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- la méthode d'évaluation adoptée pour déterminer la valeur de l'Apport n'est pas appropriée au regard des circonstances; et

- la valeur de l'Apport tel que mentionnée dans le Projet d'Apport d'Universalité n'est pas correcte ni raisonnable».

Par ailleurs, les conclusions du Rapport ad hoc du Réviseur établis pour les besoins spécifiques de l'article 26-1 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés se lisent comme suit:

«Sur base du travail effectué, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.000.000 actions devant être émises par la Société Bénéficiaire [i.e. la Société] auxquelles d'ajoute une prime d'apport d'un montant de 298.161.420 EUR».

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence, de la détention et de la valeur des Actifs et Passifs a été donnée à suffisance au notaire instrumentant, auquel une copie du Projet Commun et de toute autre documentation pertinente a été remise.

Mise en oeuvre de l'apport

L'Actionnaire Unique, agissant en sa capacité d'apporteur en vertu de l'Apport d'Universalité, a déclaré:

- i. être le propriétaire unique des Actifs et Passifs qui peuvent être transférés à la Société conformément à la procédure prévue à l'article 308bis-4 de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés;
- ii. que l'apport des Actifs et Passifs est, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal, effectif à la date des présentes; et
- iii. que toutes les formalités nécessaires au transfert de propriété des Actifs et Passifs à la Société ont été ou seront réalisées.

Des preuves du transfert de propriété des Actifs et Passifs à la Société ont été fournies au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des Statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social émis et souscrit de la Société est fixé à trois millions trente et un mille euros (3.031.000 EUR) représenté par trois millions trente et un mille (3.031.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions»)».

Aucune autre modification n'est apportée à cet article des Statuts.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de ratifier toute action accomplie par chacun des administrateurs de la Société, agissant individuellement ou conjointement, en rapport avec et pour les besoins de l'Apport d'Universalité, et d'autoriser chaque administrateur de la Société, agissant individuellement et par sa signature unique, au nom et pour le compte de la Société, à faire tout ce qui sera nécessaire, utile ou souhaitable selon son seul jugement, à la mise en oeuvre des présentes résolutions et/ou qui pourrait être nécessaire pour rendre l'Apport d'Universalité et/ou l'Augmentation de Capital pleinement effectifs vis-à-vis de tout tiers dans quelque juridiction que ce soit (en ce incluse, de manière non limitative, la mise à jour du registre des actionnaires de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital).

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné atteste - aux fins de l'article 300 (2) de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés - avoir vérifié l'existence et la validité du Projet Commun, respectivement de l'Apport d'Universalité ainsi que l'accomplissement de toutes les actions et formalités que la Société devait accomplir pour la mise en oeuvre de l'Apport d'Universalité.

Coûts et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, relatifs au présent acte sont estimés à approximativement six mille Euros (6.000,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise et française déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en date des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, lesdites parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. ANDREASSON, Y. PAYEN, M-A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. LAC/2014/23252. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076445/422.

(140089391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.327.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Magnetar Solar Holdings (Cayman) Ltd, an exempted company with limited liability duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 286817,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 22, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition and holding of participating interest, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, which are divided into:

- seventeen thousand, nine hundred and ninety-nine (17,999) Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- one (1) Class A Share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- “Ordinary Shares” means Ordinary Shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.
- “Ordinary Shareholder” means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.
- “Class A Shares” means Class A Shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.
- “Class A Shareholder” means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- “Shareholders” means all the shareholders of the Company, i.e., shareholders holding at any time Ordinary Shares and/or Class A Shares.
- “Portfolio A” means the reference to an assigned investment.

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This Ordinary Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Ordinary Shares or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This Class A Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Class A Shares or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares.

8.1 Each share of the Company entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

8.2 The rights and conditions attached to the Ordinary Shares and the Class A Shares are as follows:

each share shall have the right to dividends to be declared by the Shareholder(s) at the times and for the amounts which the Shareholder(s) shall determine from time to time, taking into consideration the following principles, provided that no distribution will be made to the Shareholders despite a positive credit to the separate account for that class of shares, if the conditions as set out by the Law are not met for any such distribution.

The Company shall create one (1) portfolio, namely the Portfolio A attached to the Class A Shares (in accordance with the laws and normal accounting practice). This Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholders. The Portfolio A shall be defined by the sole manager or the board of managers of the Company.

On a separate account (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the laws and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for the Portfolio A which will be determined as follows:

- The result of the Portfolio A will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, expenses).

The Shareholder(s) will approve such separate account simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the laws and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on the account related to the Portfolio A shall be the available amount, subject to as indicated below, a decision of the Shareholders, for the payment of dividends to the Class A Shareholders.

The allocation to the legal reserve of five percent of the net profit of the Company as detailed in article 21 of the Articles, will be made, inter alia, by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of the Portfolio A in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by the Portfolio A to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for the Class A Shares. Any amount resulting from the Portfolio A and which has been contributed to the legal reserve shall only be distributed to the Class A Shareholders and under the condition that such amount becomes distributable in compliance with the Law.

In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed, if the case may be, to the Class A Shareholders in proportion to the amount contributed to this reserve by the Portfolio A as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the Class A Shareholders shall have the right to a distribution to be made on all of the amount of the Portfolio A.

All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated to the Ordinary Shares.

8.3 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may freely transfer its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

8.4 The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders made in the manner required for amendments of the Articles and in compliance with the Law;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of the one or more entire classes through the repurchases and cancellations of all the shares in issue in such class(es); and

- The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: the nominal value of the Class A shares plus the total amount of any distributable sums resulting from a Portfolio affected to a certain class of shares, as the case may be, divided by the number of shares constituting the related class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

In the event of a redemption of the Class A Shares, the amount on the legal reserve which results from the Portfolio A and which becomes distributable as per the Law further to the redemption of the Class A Shares, shall be distributed to the Class A Shareholder(s).

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need(s) not be Shareholders. The manager(s) may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the Shareholders by any means of communication. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and deliver it to the to the Company in writing which, for the avoidance of doubt, may be delivered via electronic mail ('e-mail').

Unless there is only one sole Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted Shareholders' meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts (i.e., including the separate account defined under the article 8.2 of the Articles) are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheets at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account which does not result from the Portfolio A, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction, along with the one required by Article 8 in relation to the Portfolio A, ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the total issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance of the profit is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. The conditions set forth above in article 21 of the Articles shall also apply to interim dividend distributions.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the seventeen thousand, nine hundred and ninety-nine (17,999) Ordinary Shares and one (1) Class A Share have been subscribed by Magnetar Solar Holdings (Cayman) Ltd, prenamed.

All the above mentioned shares have been fully paid in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Category A Managers:

* Mr. Paul Smith, chief legal officer, born in Philadelphia, the United States of America, on June 18, 1962, with professional address at 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, the United States of America; and

* Mr. Anthony Fox, deputy chief financial officer, born in Joliet, the United States of America, on November 28, 1976, with professional address at 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, the United States of America.

- Category B Manager:

* Mr. Tony Whiteman, born in Hamilton (New Zealand), on May 24th, 1969, with residential address at 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing entity, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Magnetar Solar Holdings (Cayman) Ltd, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P. O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du «Registrar of Companies» des Iles Caïmans sous le numéro 286817,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, et divisé en:

- Dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (17.999) «Parts Sociales Ordinaires» ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- une (1) «Part Sociale de Classe A» ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) entièrement souscrite et libérée.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune dans le capital social de la Société.
- «Associé Ordinaire» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales Ordinaires de la Société.
- «Parts Sociales de Classe A» désigne les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune dans le capital social de la Société.
- «Associé de Classe A» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales de Classe A de la Société.
- «Associés» signifie tous les associés, c'est-à-dire les associés détenant en tout temps des Parts Sociales Ordinaires et/ou des Parts Sociales de Classe A.
- «Portefeuille A» désigne la référence à un investissement correspondant.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions légales et statutaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, des Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales Ordinaires auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales de Classe A auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales.

8.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits tels que définis ci-après ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des Associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

8.2 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales de Classe A sont tels que suit: chaque part sociale donne le droit aux dividendes devant être déclarés par l(es) Associé(s) au(x) moment(s) et pour les montants que les Associés déterminent en temps voulu et prenant en considération les principes qui suivent, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite aux Associés malgré un solde positif sur le compte séparé pour la classe de parts sociales concernée si les conditions posées par la Loi ne sont pas réunies pour une telle distribution.

La Société crée un (1) Portefeuille A rattaché aux Parts Sociales de Classe A (conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle). Ce Portefeuille A sera géré pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe A.

Le Portefeuille A est défini par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

Sur un compte séparé (en plus des comptes tenus par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle), la Société détermine à la fin de chaque année financière un résultat pour le Portefeuille A qui sera déterminé comme suit:

- Le résultat du Portefeuille A consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfices ou autres reçus payés ou dus de quelque autre manière en lien avec les investissements affectés s'y afférant (y compris, inter alia, les intérêts, les gains sur remboursement à valeur nominale, les gains de change, le cas échéant) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

L(es) Associé(s) approuveront un tel compte séparé simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément avec les lois et la pratique usuelle. L'excès éventuel du total des soldes créditeurs sur le total des soldes débiteurs en lien avec le Portefeuille A est le montant disponible, sujet à, comme indiqué ci-dessous, une décision des Associés, pour le paiement de dividendes aux Associés de Classe A.

L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent des bénéfices nets de la Société, comme précisé à l'Article 21 des Statuts, sera réalisée, inter alia, par l'allocation d'une portion de l'éventuel excédent favorable du résultat du Portefeuille A proportionnellement au montant devant être alloué à la réserve légale. Un tel montant alloué par le Portefeuille A à la constitution de la réserve légale sera enregistré sur un compte de réserve légale séparé pour les Parts Sociales de Classe A. Tout montant résultant du Portefeuille A et qui a été alloué à la réserve légale devra être distribué uniquement aux Associés de Classe A et à la condition qu'un tel montant soit distribuable conformément à la Loi.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le montant de la réserve légale sera distribué, s'il y a lieu, aux Associés de Classe A proportionnellement au montant alloué à cette réserve par le Portefeuille A tel qu'enregistré sur le compte spécial tenu pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, coûts et frais de liquidation, les Associés de Classe A sont autorisés à une distribution du montant total du Portefeuille A.

Tous les autres revenus et dépenses non assignés de la Société seront alloués aux Parts Sociales Ordinaires.

8.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés faites selon les modalités requises pour l'amendement des Statuts et en accord avec la Loi;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales, par les rachats ou annulations de toutes les parts sociales émises dans une/de telle (s) classe(s); et

- Le prix de rachat est déterminé par référence à la plus haute valeur entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) la valeur issue de la formule suivante: la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A plus le montant total de toute somme distribuable résultant du Portefeuille alloué à une classe déterminée de parts sociales, le cas échéant, divisé par le nombre de parts sociales constituant la classe de part sociale devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat peut seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles au regard de l'excès du prix de rachat.

Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales de Classe A, le montant de la réserve légale qui résulte du Portefeuille A et qui devient distribuable conformément à la Loi suite au rachat des Parts Sociales de Classe A, est distribué aux Associés de Classe A.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'Associé unique ou des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux Associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer (afin d'éviter tout doute, l'envoi par e-mail est permis) à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société (comprenant le compte séparé tel que défini dans l'article 8.2 des Statuts) sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et de pertes qui ne résulte pas du Portefeuille A, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement, en plus de celui requis par l'article 8 pour le Portefeuille A, cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social total, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés en accord avec l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires, le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Les conditions énoncées ci-dessus dans l'article 21 des Statuts sont applicables aux distributions d'acomptes sur dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (17.999) Parts Sociales Ordinaires et une (1) Part Sociale de Classe A ont été souscrites par Magnetar Solar Holdings (Cayman) Ltd, préqualifiée.

Toutes les parts sociales susmentionnées ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Anthony Fox, chef de la trésorerie, né à Joliet, Etats-Unis d'Amérique, le 28 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Paul Smith, directeur juridique, né à Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, le 18 juin 1962, ayant son adresse professionnelle au 1603 Orrington Avenue, 13th Fl., Evanston, IL 60201, Etats-Unis d'Amérique; et

- *Gérant de catégorie B:*

* M. Tony Whiteman, né à Hamilton (Nouvelle-Zélande), le 24 mai 1969, et ayant son adresse résidentielle au 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2014. Relation: ECH/2014/1000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076366/644.

(140089953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Milfix Real Estate Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 172.704.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

“Milfix S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, having registered office at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 114086,

hereby represented by Mr. Séverine HACKEL, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on 29 April 2014, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée..Milfix Real Estate Services., having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (“the Company”), registered with the R.C.S. Luxembourg under section B number 172074, incorporated by a deed of the undersigned notary of 5 November 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2997 on 11 December 2012.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create two (2) categories of managers (A and B managers).
2. Decision to assign Milfix S.à r.l, as current manager of the Company to the category of manager A and Mr Frank BAMELIS and Mr Bart VANDERSCHRICK also as current managers of the Company, to the category of managers B.
3. Decision to appoint Mr. Richard STEPHENSON, as manager of category B.
4. Decision to amend Articles 13, 15 and 16 of the Company’s Articles of Incorporation.
5. Decision to change the conditions of signature for representing the Company toward third parties and amendment of Article 19 of the Company’s Articles of Incorporation.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to create two (2) categories of managers (A and B managers),

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES that the current manager Milfix S.à r.l shall be assigned to the managers of Category A, and Mr Frank BAMELIS and Mr Bart VANDERSCHRICK shall be assigned to the managers of Category B.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to appoint for an unlimited period, Mr. Richard STEPHENSON, CEO of Altern8 Investment Advisor, born on 5 July 1977 in Croydon (UK), professionally residing at 4, avenue des Guelfes, MC98000 Monaco, as manager of category B.

Fourth resolution

In order to reflect the both resolutions adopted here above, the sole shareholder RESOLVES to amend Articles 13, 15, and 16 of the Company’s Articles of Incorporation, in order to give such articles the following new wording:

Art. 13. Managers. “The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.”

Art. 15. Meetings of the board of managers. “Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.”

Art. 16. Minutes - Resolutions. “All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company’s books at its registered office.”

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to change of the conditions of signature for representing the Company toward third parties and to amend Article 19 of the Company’s Articles of Incorporation, as follows:

Art. 19. Representation of the Company. “The Company shall be bound towards third parties, in case of sole manager, by its sole signature and in case of plurality of managers:

- For all operations under fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) (i) by the sole signature of one manager, or (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers and

- For all operations above fifty thousand Euro (EUR 50,000), by (i) the sole signature of one manager of category A or (ii) by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“Milfix S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114086,

représentée aux fins des présentes par Madame Séverine HACKEL, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 29 avril 2014, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d’enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «Milfix Real Estate Services», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la “Société”), immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 172074, constituée suivant acte du notaire soussigné le 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2997 le 11 Décembre 2012.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de créer deux (2) catégories de gérants (gérants A et B),
- 2.- Décision d’affecter Milfix S.à r.l., actuellement gérant de la société à la catégorie de gérants A et Messieurs Frank BAMELIS et Bart VANDERSCHRICK, à la catégorie des gérants B,
- 3.- Décision de nommer Monsieur Richard STEPHENSON, aux fonctions de gérant de catégorie B
- 4.- Décision de modifier les articles 13,15 et 16 des statuts de la Société.
- 5.- Décision de modifier les pouvoirs de signature pour représenter la Société vis-à-vis des tiers et modification de l’article 19 des statuts de la Société.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé unique DECIDE de créer deux (2) catégories de gérants (gérants A et B),

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'assigner Milfix S.à r.l, actuellement gérant de la société à la catégorie de gérants A et Messieurs Frank BAMELIS et Bart VANDERSCHRICK, à la catégorie des gérants B.

Troisième résolution

L'associé unique de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Richard STEPHENSON, CEO de Altern8 Investment Advisor, né le 5 juillet 1977 à Croydon (UK), demeurant professionnellement au 4, avenue des Guelfes, MC98000 Monaco, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

Afin de refléter les deux résolutions adoptées ci-avant l'Associé unique DECIDE de modifier les articles 13, 15 et 16 des statuts de la Société, pour leur donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 13. Gérance. «La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.»

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. «Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. «Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier les conditions de signature pour représenter la Société à l'égard des tiers et de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

Art. 19. Représentation de la Société. «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants:

- Pour tous les actes inférieurs à cinquante mille euros (EUR 50,000.00) (i) par la signature individuelle de tout gérant, et (ii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

- Pour tous les actes supérieurs à cinquante mille euros (EUR 50,000.00), par (i) la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie a et d'un gérant de catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/6997. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014076378/184.

(140089468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Mobisto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 187.331.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Igor STOJADINOVIC, agent d'assurances, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 24, Allée du Carmel; et

2. Monsieur Marc OBERWEIS, agent d'assurances, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 novembre 1982, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 73, rue Jean Pierre Hilger.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Moblsto S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Igor STOJADINOVIC, pré-qualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Marc OBERWEIS, pré-qualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Igor STOJADINOVIC, agent d'assurances, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 24, Allée du Carmel; et

- Monsieur Marc OBERWEIS, agent d'assurances, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 novembre 1982, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 73, rue Jean Pierre Hilger.

3. Dans le cadre de la gestion journalière la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de chaque gérant; pour toutes autres opérations la Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. STOJADINOVIC, M. OBERWEIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. LAC/2014/23221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014076380/139.

(140090116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

L'an deux mille quatorze, le huit mai,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WHY NOT S.A., SPF, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75796, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial, Spécial C, numéro 607 du 25 août 2000 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 5 février 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination de Monsieur Pierre Schill, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, D. PACCI, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC / 2014 / 22120. Reçu douze euros € 12,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075960/74.

(140088557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

L'an deux mille quatorze, le seize du mois de mai,

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

BNP Paribas Real Estate (BNPPRE), une société par actions simplifiée, constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 012 180 («l'Actionnaire Unique»),

dûment représentée par Anne-Laure MOLLARD, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte.

La partie comparante agit en sa qualité d'Actionnaire Unique de BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 44, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.308 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 4 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°611 du 23 mars 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2216 du 19 octobre 2010.

Ladite partie comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite examiné l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du jour»):

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société reprenant les activités et services à fournir par la Société en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) agréé sous la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en conformité et dans la limite des dispositions de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi AIFM, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
 - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - ii) demandes de renseignements des clients;
 - iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - vi) répartition des revenus;
 - vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
 - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
 - ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées par la Loi AIFM.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.»

3. Divers.

À la suite de l'étude des différents sujets à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social de la Société et d'y prévoir que la Société agira en tant que gestionnaire de fonds alternatifs au sens de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs transposant la directive 2011/61/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en conformité et dans la limite des dispositions de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi AIFM, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- a) gestion du portefeuille;

b) gestion des risques.

La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

a) administration:

- i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
- ii) demandes de renseignements des clients;
- iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
- iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
- v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
- vi) répartition des revenus;
- vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
- viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
- ix) enregistrement et conservation des opérations;

b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées par la Loi AIFM.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence du présent acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. MOLLARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076088/124.

(140089704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.016.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jos Lenaerts, administrateur, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, (le "Mandataire"),

agissant selon une autorisation spéciale du conseil d'administration de la Société, conformément à une résolution du 15 mai 2014.

Ladite résolution restera, après avoir signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire déclare et demande au notaire ce qui suit:

I. N-VEST FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 138.016, a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1130 du 8 mai 2008.

II. Le Mandataire prie le notaire d'acter que conformément à l'article 71(6) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée, (la "Loi de 2007"), la liquidation du dernier compartiment de la Société entraîne la liquidation de la Société;

III. Le Mandataire prie le notaire de constater que, étant donné que le dernier compartiment N-Vest Fund-1 de la Société a été liquidé en date du 15 mai 2014, le Conseil d'Administration décide à cette même date d'approuver la dissolution de la Société avec effet immédiat;

IV. Au vu des considérations susmentionnées aux points II et III, le Mandataire, pour le compte du conseil d'administration, demande au notaire de constater la dissolution de la Société;

V. Le notaire soussigné attire l'attention du Mandataire sur le fait que, compte tenu de l'absence ou de nomination formelle d'un liquidateur, le conseil d'administration pourra être considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers, (conformément à l'article 143 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée).

VI. Les livres sociétaires et les comptes de la Société seront gardés pour une période de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le Mandataire soussigné a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. LENAERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23824. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076415/42.

(140089395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

OFS Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.120.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076441/10.

(140089495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

OCÉAL DOHÉEM SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 78, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.312.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ARNGOLT S.A. (anc. Afra Luxembourg S.A.) établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148295,

ici dûment représentée par M. Serge Bernard, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services utiles au maintien à domicile et facilitant la vie, l'autonomie et le bien-être psychique et physique de personnes âgées, dépendantes, malades et / ou handicapées ainsi que Organisation de toutes prestations de services à la personne, regroupées et liées aux différents services à la famille et services à la vie quotidienne. D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination sociale OCÉAL DOHÉEM SERVICES.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 100,- (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euro) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature unique de l'un quelconque des gérants.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Par exception aux dispositions de l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par la comparante Arngolt S.A. prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en espèces.

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé la comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Martine ZAJEC, née le 1 décembre 1961 à Saint-Avold, demeurant à 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange.

2) Le siège social de la Société est établi à 78, route de Bettembourg à L-3378 Livange.

Dont Acte, fait et passé à Rambrouch, à la date qu'en tête.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mai 2014. Relation: RED/2014/1100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014076440/123.

(140088616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Helping Austria S.C.Sp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.309.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Helping Austria S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 12 May 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Cleanup (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.676 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Helping Austria S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der helping austria S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 12. Mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Cleanup (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.676 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Helpling Austria S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014076259/76.

(140089456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Ott Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 141.923.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014076447/11.

(140089552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.653.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2014076491/11.

(140090098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.
